

18 - Personnel municipal - Protocole de partenariat expérimental - Préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Le Groupe de travail, constitué de la Ville de Besançon, du CCAS de Besançon, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, du Département du Doubs, de la Région Franche-Comté et de la DRJSCS / ACSE (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale - Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) signataires de la Charte de la Diversité, a souhaité initier en lien avec le CNFPT une action innovante dans le cadre du volet «préparation aux concours de la FPT».

L'enjeu est de répondre aux besoins de recrutement des employeurs tout en développant la diversité des recrues grâce à un dispositif nouveau. Le projet consiste à proposer, à titre expérimental, un accompagnement du public jeune (16 personnes), considéré comme prioritaire dans leur parcours d'insertion professionnelle.

I - Mise en œuvre de la démarche expérimentale

A - Modalités de la démarche

Trois outils sont mobilisés dans le cadre de cette expérimentation :

- une prise en charge des jeunes au titre de la formation professionnelle ou dans le cadre de dispositifs type service civique

- une préparation aux épreuves des concours de la Fonction Publique Territoriale, en prenant appui sur des dispositifs de formation déjà programmés par le CNFPT et ouverts aux agents territoriaux. Il s'agit en fait de réserver un certain nombre de places au sein de préparations existantes

- une immersion professionnelle au sein des services des collectivités participant au projet. Celle-ci doit permettre aux stagiaires de développer leurs connaissances du fonctionnement interne d'une collectivité et de renforcer leurs compétences sur des savoir-faire requis pour la réussite au concours.

Les candidats à la préparation aux concours seront soumis aux mêmes règles de recrutement que les autres candidats (liste d'aptitude).

B - Le statut du public

Les jeunes de moins de 26 ans retenus pourront bénéficier du statut de la formation professionnelle (SRAC, SIFA), du Service Civique ou du CAE Passerelle.

Le choix du statut sera déterminé en fonction de la durée de la formation, du niveau scolaire et du choix fait par chaque collectivité au sein du comité de pilotage.

C - Les concours préparés

Les formations choisies par les collectivités sont les suivantes et concerneront 16 stagiaires :

- Attaché territorial (4),
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe (3),
- Adjoint technique de 1^{ère} classe (6),
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement (3).

II - Le recrutement et le comité de sélection

A - Critères

Les candidats pressentis devront satisfaire aux obligations réglementaires liées au type de concours préparé.

Les partenaires investis dans le projet devront veiller lors du comité de sélection des candidats à respecter les priorités suivantes et assurer la parité homme/femme dans leur choix.

Priorité 1 - Le projet doit être validé par des professionnels du Service Public de l'Emploi Local (PLIE, Pôle Emploi, Mission Locale...) s'assurant à la fois des motivations et de l'aptitude à la mobilité professionnelle (si nécessaire).

Priorité 2 - Le candidat devra habiter les quartiers de la politique de la Ville (Quartier CUCS) en veillant à une représentation équitable de l'ensemble des quartiers.

B - Composition du comité de sélection

Le comité de sélection sera composé des représentants des collectivités locales (Région de Franche-Comté, Département du Doubs, CAGB, Ville de Besançon et CCAS) et leurs partenaires (CNFPT, Service Public de l'Emploi Local, DRJSCS/ACSE) impliqués dans le projet.

Les candidats présentés au comité de sélection auront fait l'objet d'une pré-sélection par le mandataire de service public local.

III - Comité technique de suivi et évaluation

L'ensemble des membres représentés au comité de sélection constituera le comité technique de suivi du projet. Il se réunira tous les deux mois environ afin d'effectuer une évaluation intermédiaire en cours de réalisation, ainsi qu'un bilan à l'issue des concours. Le comité de sélection sera composé d'agents des collectivités en fonction du concours préparé et de professionnels de l'emploi. Le dispositif est expérimenté pour une durée de 1 an, soit la durée correspondant au cycle maximal des concours préparés.

IV - Financement et coût du projet

Le financement, par dispositif de formation, s'articule de la manière suivante :

Sur la base de 16 stagiaires répartis en 4 stagiaires préparant les concours de catégorie A et 12 visant les concours de catégorie C, l'opération nécessiterait un financement global de l'ordre de 12 000 €. Le coût est réparti sur l'ensemble des collectivités participant à l'expérimentation, excepté la Région de Franche Comté, qui interviendra dans un premier temps par le biais des dispositifs SRAC et SIFA afin de prendre en charge les coûts liés au statut des stagiaires qui seront considérés comme stagiaires de la formation professionnelle. En conséquence, le coût pour la Ville de Besançon est de 3 000 €. Cette somme sera prélevée au chapitre 011.020.6184.20400.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le protocole de partenariat formalisant cette démarche expérimentale,
- autoriser M. le Maire à signer ce protocole.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.